

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **EAU** : Rapport 2019 sur le prix et la qualité de service de l'eau pour les syndicats dissous antérieurement compétents : Nord de Vienne, Amballon et Saint-Romain/Sainte-Colombe

Rapporteur : Max KECHICHIAN

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans un souci de transparence et d'information des usagers dans la gestion des services publics locaux, la loi n°95-101 du 2 février 1995 prévoit l'obligation de la publication annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité des services (R PQS) de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc) et financiers (tarif, dette, investissement), qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Suite au transfert de la compétence eau à Vienne Condrieu Agglomération au 1^{er} janvier 2020, 3 syndicats antérieurement compétents ont été dissous, à savoir les syndicats du Nord de Vienne, de l'Amballon et de Saint-Romain/Sainte-Colombe. Il revient donc à Vienne Condrieu Agglomération de

réaliser le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour ces 3 entités. En revanche il revient aux communes antérieurement compétentes de réaliser ce rapport pour l'exercice 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 novembre 2020,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau au titre de l'année 2019 pour les 3 ex-syndicats du Nord de Vienne, de l'Amballon et de Saint-Romain/Sainte-Colombe,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

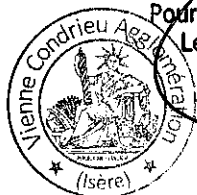
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité de service de l'eau pour les 3 ex-syndicats du Nord de Vienne, de l'Amballon et de Saint-Romain/Sainte-Colombe,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

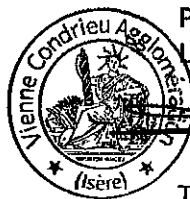
Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020
et a été publiée le 13 NOV. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS